

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2025

OBJET : ASSUJETISSEMENT A LA TVA D'UN LOCAL COMMERCIAL

L'an deux mille vingt-cinq, et le neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - DELAGE Véronique - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault - Dominique DARGUY

EXCUSES : ETCHETO Nathalie - LAGADEC Marie-Pierre - BERHOCOIRIGOIN Patrick.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire rappelle que le local communal situé au rez-de-chaussée de la maison Germain, 19 place du château Salha, cadastré section AB n°262, a fait l'objet d'une rénovation et a été mis en location à ANDEREA, qui y exerce une activité commerciale de détail d'habillement de robes de mariée.

La location de locaux nus à usage professionnel est exonérée de TVA, cependant une option pour soumettre à la TVA les locations peut être exercée par la collectivité (art.260-2 du CGI). Cette option permettrait à la commune de déduire la TVA pour l'ensemble des travaux engagés pour cette activité. En contrepartie, les loyers devront être soumis à la TVA.

Elle propose d'opter pour l'assujettissement à la TVA de ce local, comme les quatre locaux commerciaux situés 10 place des commerces (cadastrés section AB n°49), déjà assujettis.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'assujettir la location du local communal situé 19 place du château Salha, cadastré section AB n°262, à la TVA ;

CHARGE la Maire de faire les démarches nécessaires auprès du SIE.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

